

Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

VU les arrêtés ministériels du 23 avril 2002 et du 25 avril 2002 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence et au diplôme national de master

VU l'arrêté du Président de l'Université de Strasbourg portant sur la délégation de signature

ARRETE DU JURY

Licence professionnelle Métiers de l'optique et de la vision (LP MOV Toulouse)

Année et diplôme –Sessions 1 et 2

Article 1^{er}

Les jurys annuels (sessions 1 & 2) pour l'année universitaire 2020/2021 sont placés sous la présidence de **Nathalie PARIZEL** Responsable de la formation.

Article 2nd

La composition du jury annuel est fixée comme suit :

- Cécile SIEURAC, Enseignante
- Corinne MAZZILLI, Enseignante
- Françoise OLIVIER, Enseignante
- Phillip EXELHAUER, Enseignant
- Arthur DORIAT, Enseignant

Article 3^{ème}

La Responsable de la Scolarité de la Faculté de Physique et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de son affichage au plus tard 15 jours avant la date du début des épreuves.

Fait à Strasbourg, le 12 octobre 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Faculté de Physique et Ingénierie

HEBRARD Luc
Directeur Faculté Physique et Ingénierie

